



CONGRÈS DE KFP

# LA PRÉVENTION EST EN MARCHÉ

Près de 200 personnes ont assisté au congrès organisé par Kiné France Prévention à Paris les 27 et 28 mai, dans une ambiance studieuse mais aussi très conviviale. Outre les séances plénières, **de nombreuses conférences et ateliers étaient proposés aux participants, pour qui le plus difficile était de choisir !** PAR SOPHIE CONRARD

**C**inquante conférences, cinq tables rondes, quatorze ateliers qui se déroulaient en simultané (sauf pour deux sessions matinales) dans cinq salles... Pas simple d'opérer un tri dans le programme riche et varié qui avait été concocté par les organisateurs de ce grand congrès dédié à la prévention ! Au cabinet, en entreprise, avec quel financement, quelle méthode, quels exercices, pour quel public, toutes les facettes du métier de "kinési-préventeur" étaient couvertes. Si certaines conférences étaient plutôt théoriques, d'autres proposaient des retours d'expérience très concrets et les nombreux ateliers permettaient de découvrir différents outils de

prévention en kinésithérapie : motricité sur ballon de Klein, gym Pilates, séances Équilibr'Âge, relaxation, etc.

Ce congrès fut aussi, pour Kiné France Prévention et sa partenaire la FFMKR, l'occasion de lancer officiellement l'association Rendez-Vous Préventif Santé Kiné (RVPSK – lire encadré p. 18), porteuse d'un bilan spécifique appelé à se déployer dans les cabinets de kinésithérapie.

## La prévention est de retour au cabinet

"Des contacts ont été pris avec plusieurs mutuelles, qui pourraient prendre en charge ces bilans. Le prochain chantier de KFP consistera à conclure avec elles des partenariats

en bonne et due forme”, a annoncé Pascal Desbois, président de KFP, qui présentait le Bilan Préventif Santé Kiné (BPSK) aux côtés de Laurent Rousseau, secrétaire général chargé de la prévention à la FFMKR. A priori, elles sont séduites par cette proposition, “à condition que nous soyons nombreux à proposer ce bilan”, a-t-il insisté. “Un défi pour notre profession !”

Un projet qui “répondra à un besoin de santé publique, placera l’usager dans une démarche volontaire, participera à la prévention des TMS et permettra d’alimenter la recherche en prévention”, complète Denis Burtles, vice-président de KFP. En fonction de l’issue du bilan, le kinésithérapeute oriente son client : “Si tout va bien, en fonction de son âge, nous pouvons lui proposer un nouveau bilan dans un an ou deux. Si des risques de TMS sont identifiés, c’est la situation qui nous intéresse le plus car elle débouche sur un programme de prophylaxie personnalisé et l’orientation du client vers des activités physiques adaptées et pertinentes.”

Outre le fait qu’il ouvre les portes du cabinet à l’accès direct et permet au kinésithérapeute de recevoir le patient/client hors prescription, ce bilan permettra par ailleurs de “collecter des données épidémiologiques susceptibles d’intéresser les mutuelles”, précise le président de KFP, qui y voit “l’une des clés de la réussite du projet”.

“Idéalement placé” pour se lancer en prévention, le kinésithérapeute a selon lui plusieurs atouts : “Très présent sur le terrain, il est très apprécié des patients (avec qui il est en contact direct), doué d’empathie, il possède les connaissances théoriques et pratiques nécessaires”, a énuméré Pascal Desbois.

### En entreprise, la mode perdure

“Il y a peut-être un effet de mode, mais le fait est que la prévention est de plus en plus présente dans les préoccupations des patrons et qu’un nombre croissant d’entreprises font appel à nous pour des actions de prévention”, a affirmé Christian Meignan en introduction d’une table ronde sur le sujet. “Et si nous n’y allons pas, les Staps ou les enseignants en APA s’engouffreront dans la brèche !” Encore faut-il être capable de répondre à la demande de manière pertinente, aux besoins réels des salariés, et surtout d’argumenter pour réorienter l’action initialement prévue si la demande est trop “dévirante” (en substance : “Vous avez deux jours pour transmettre à ces salariés toutes vos connaissances et votre savoir-faire de kinésithérapeute”).

“N’acceptez pas non plus d’assurer une forma-

### ZOOM SUR...

## L’association KFP

Le Comité national de prévention en kinésithérapie (aujourd’hui Kiné France prévention – KFP) est né en 1993 de la réunion de plusieurs comités départementaux de prévention en kinésithérapie (CDPK) et sous l’impulsion des deux principaux syndicats de la profession (FFMKR et SNMKR), ainsi que de la Mutualité française.

Il a différents types de missions :

- Soutenir l’action des CDPK et favoriser la création de nouveaux comités ;
- Promouvoir le rôle du kinésithérapeute dans le domaine de la prévention ;
- Développer la recherche en la matière ;
- Accréditer, évaluer et soutenir les animateurs et formateurs du réseau ;
- Former des kinésithérapeutes à la prévention et diffuser les recommandations professionnelles ;
- Organiser des congrès nationaux pour mutualiser les connaissances ;
- Coordonner les actions nationales de prévention en partenariat avec des acteurs publics ou privés.

L’association s’est dotée d’un comité scientifique composé d’experts et de praticiens de la prévention, qui émet des recommandations et produit des référentiels en la matière. Il coordonne les travaux des CDPK et accrédite les formations, les formateurs de kinésithérapeutes ainsi que les supports éducatifs du réseau.

tion obligatoire pour les salariés. Le corps du salarié n’appartient pas à l’employeur, le code du travail est très clair sur ce point !”, a rappelé Christian Meignan. Le caractère volontaire de la participation est essentiel. “Tant pis si vous perdez un client potentiel. Vous ne pouvez pas ignorer le cadre réglementaire.” Pour que chacun sache comment réagir en cas de difficulté, il a insisté sur l’importance des partages d’expériences entre confrères.

Dans un exposé sur la formation “Réveil” et “comment passer de l’échauffement collectif au ressenti individuel”, Éric Clavelloux a insisté sur l’importance d’être conscient que la personne qui animera les séances au sein de l’entreprise, après le départ du kinésithérapeute, “n’est pas kinésithérapeute. Ce n’est pas du tout son métier d’animer ces séances”. C’est la raison pour laquelle la formation consiste en grande partie à lui “expliquer quel ressenti il doit avoir quand il effectue tel ou tel mouvement”. Et c’est pourquoi le kinésithérapeute lui laisse, en partant, “un gros classeur avec la théorie, des fiches pratiques sur les mouvements conseillés avec des illustrations, des tableaux pour l’aider à construire ses séances... Il compte parfois jusqu’à cinquante fiches. On leur mâche le travail si nécessaire !”, insiste-t-il.

### Être kinésithérapeute est un gage de sérieux

Frédérique Parisot a assuré la formation de référents/échauffements dans une entreprise de sous-traitance automobile. Elle a partagé

**Les mutuelles sont a priori séduites par le BPSK, à condition que nous soyons nombreux à proposer ce bilan**

Quand ils ont découvert que j'étais kinésithérapeute, ils ont immédiatement été captivés



©KFP

Pascal Desbois, président de Kiné France Prévention.

son expérience lors d'une conférence. Le contexte était difficile : "L'usine enchaînait les plans sociaux depuis trois ans, beaucoup de salariés étaient en souffrance, les tensions étaient perceptibles... Le patron était désireux d'offrir quelque chose à ses salariés qui leur

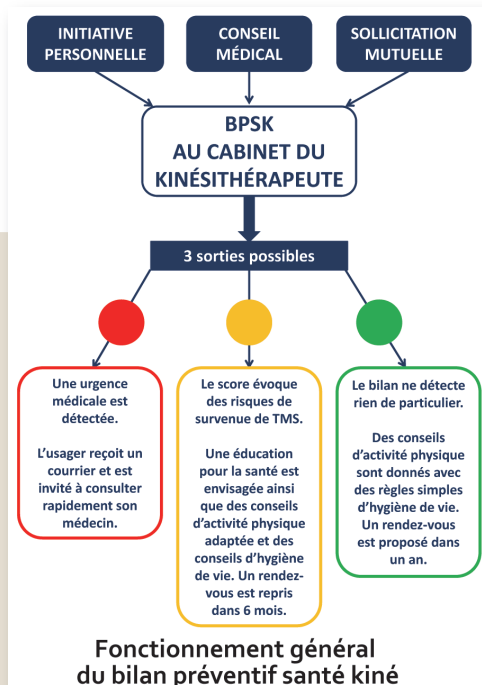
fasse du bien, dans cette période compliquée pour eux, et il tenait absolument à ce que ce soit un professionnel de santé qui s'en charge. Il ne voulait pas faire appel à quelqu'un qui risque de *faire du mal* à ses salariés", raconte-t-elle. "Lorsque je suis arrivée sur site, beaucoup croyaient qu'on leur envoyait quelqu'un pour les *faire suer* (au sens propre). Quand ils ont découvert que j'étais kinésithérapeute, ils ont immédiatement été captivés et attentifs : *ça veut dire qu'on va s'occuper de ma santé. Si on nous envoie un kinésithérapeute, c'est que c'est important*, se disaient-ils." Au-delà de ça, "la valeur ajoutée du kinésiprévendeur est qu'il est capable d'analyser le geste, de repérer un mouvement qui, à la longue, risque de faire mal et de proposer aux salariés des exercices choisis en fonction du poste de chacun". Sans compter que par rapport à un Staps ou un enseignant en APA, le kinésithérapeute est autorisé à toucher le salarié et à lui poser des questions sur sa santé (ce qui est formellement interdit aux deux premiers). ■

**LE RENDEZ-VOUS PRÉVENTIF SANTÉ KINÉ (RVPSK)**

**Mode d'emploi**

L'association "Rendez-Vous Préventif Santé Kiné" (RVPSK) a été créée par KFP et la FFMKR pour le déploiement et la promotion du Bilan Préventif Santé Kiné (BPSK). Ce bilan sera établi à partir de l'analyse gestuelle et comportementale du patient, l'étude du contexte bio-psychosocial et de son environnement. Il permettra d'estimer les risques encourus et d'orienter le patient en conséquence. Historiquement investies dans la prévention, les mutuelles partenaires de RVPSK seront amenées à prendre en charge ce bilan, permettant à leurs adhérents de faire le point sur leur santé ostéo-articulaire et fonctionnelle. Pour les masseurs-kinésithérapeutes qui réaliseront ces bilans, des formations spécifiques (deux jours) vont être mises en place dès 2017. Elles seront dispensées par des formateurs accrédités par KFP (qui doivent eux-mêmes être formés courant 2016), et la logistique sera assurée par l'Institut national de la kinésithérapie (INK). Certes évolutif, le BPSK est reproductible et fiable, fonctionne sur les adultes et les enfants, et sera réalisé avec un logiciel spécifique (bientôt disponible) qui permettra de collecter les données facilement. Son contenu a été élaboré par le conseil scientifique de KFP, puis longuement testé. Il comporte quatre parties, dont une sur les déficiences musculo-squelettiques et gestuelles, proche du cœur de métier des kinésithérapeutes. Il y a trois issues possibles : rouge, orange, vert (cf. schéma ci-contre). Deux conditions pour pratiquer ce bilan : être formé et adhérent à l'association RVPSK.

Plus d'infos sur [rendezvouspreventifsantekine.org](http://rendezvouspreventifsantekine.org)  
Contact : 06 08 48 10 13 ou 06 98 41 22 65.



**Fonctionnement général du bilan préventif santé kiné**